

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 17 (1946)

Heft: 11

Artikel: Un programme quinquennal d'amélioration du réseau routier bernois

Autor: Reusser, F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825567>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dès cette époque, la vallée de Laufon, bien que rattachée encore au district de Delémont, fut à peu près autonome. Le préfet avait un représentant à Laufon, sur lequel il exerçait un contrôle, mais qui jouissait de toutes les prérogatives d'un préfet. Le tribunal de la vallée de Laufon n'était pas présidé par le président du tribunal de Delémont, mais il avait son propre président.

Le 5 septembre 1846, le Grand Conseil bernois, tenant compte de la langue de la vallée de Laufon, érigea cette circonscription en un district. Comme nous l'avons dit, en fait, la scission était accomplie depuis longtemps. Il y a 14 ans que la région possédait sa propre administration. Aussi comprend-on que cet événement n'ait pas eu un grand retentissement. L'affaire était consommée ; il ne manquait que l'approbation officielle.

L'Etat de Berne se montra très chiche dans les dépenses. La préfecture fut logée, pour des décennies, à l'Hôtel de Ville appartenant à la commune de Laufon. Lorsqu'en 1891, un office des poursuites et des faillites fut créé, celui-ci dut aller se loger dans un immeuble privé. Ce n'est qu'à partir de 1910 que la préfecture fut, chez elle, au Hof.

Aujourd'hui, le district de Laufon, bien que l'un des plus petits du canton, connaît une belle prospérité. Les Jurassiens de langue française sont fiers de voir les Laufonnais se joindre à eux en toutes les occasions et une amitié séculaire continue de lier étroitement les uns et les autres.

R. FELL

Un programme quinquennal d'amélioration du réseau routier bernois

La période de guerre, de laquelle le monde vient de sortir, a été néfaste à notre réseau routier. Faute de matières liantes, bitumes et goudrons, il n'a pas été possible d'entretenir les chaussées et de les améliorer, comme cela eût été nécessaire. Il en est résulté, qu'à la reprise du trafic automobile, de nombreux usagers ont élevé la voix pour réclamer que le temps perdu soit rattrapé sans retard. Ces voix se font toujours plus pressantes. Des assemblées votent des résolutions, ou interviennent auprès des pouvoirs publics et les représentants du peuple se font entendre au Grand Conseil.

La réalisation de tous les projets qui ont été présentés jusqu'à l'automne 1946 exigerait pour notre canton une somme de 101 millions 285.000.— fr. Cette somme ne comprend pas l'entretien ordinaire. C'est pour cela que le directeur des Travaux publics songeait à un moment donné à un emprunt public de cent millions

de francs pour l'exécution accélérée des constructions projetées et pour la remise en état des routes. Le Conseil d'Etat est d'avis que les finances cantonales seraient mises ainsi à trop rude épreuve et qu'il ne faut pas mettre en péril l'équilibre financier du canton. On sait que la dette publique de l'Etat bernois s'élève encore, malgré certains amortissements réalisés au cours de ces dernières années, à 260 millions de francs et que les perspectives d'augmenter les recettes sont très aléatoires, alors qu'il est certain que les dépenses iront plutôt en croissant (traitements, assurances sociales, établissements d'éducation, etc.).

Un message a donc été élaboré à l'intention du Grand Conseil qui prévoit une dépense de 54 millions de francs pour les routes pendant les cinq prochaines années. La couverture serait faite par le produit des taxes de circulation. Ce plan ne comprend pas les investissements prévus par le grand programme routier fédéral (plan Zipfel) pour la création de possibilités de travail en cas de chômage, selon le décret du Conseil fédéral du 3 décembre 1945. Là, la dépense pour notre canton s'élèvera à 195.700.000.— francs. La répartition des charges sera de 40 % pour la Confédération et de 60 % pour le canton. Celui-ci aura donc à payer fr. 116.200.000.—, qu'on trouvera au moment voulu par des crédits spéciaux.

Voici ce programme fédéral :

- a) Route n° 1 : Biberen (frontière cantonale de Fribourg)-Berne-Murthal (frontière cantonale argovienne).
- b) Route n° 5 : Neuveville-Bienne-Soleure-Oensingen (route du Pied du Jura).
- c) Route n° 6 : Boncourt - Delémont - Bienne - Berne - Thoune-Spiez.
- d) Routes n°s 10 et 12 : Flamatt-Berne-Langnau-Kröschenbrunnen.

Le plan quinquennal qui concerne exclusivement le canton va de 1947 à 1951 et répartit les 54 millions de francs précités comme suit :

A) Corrections de routes et construction de ponts, sans subventions fédérales.

I^{er} Arrondissement.

I. Routes.

1. Petites réfections, aplanissement et revêtement : Route du Grimsel, fr. 210.000.— ; Spiezwiler-Frutigen-Kandersteg, fr. 270.000.— ; route du Kiental, fr. 180.000.— ; Hasliberg,

- fr. 70.000.— ; Zweilütschinen-Grindelwald, fr. 190.000.— ; Gstaad-Gsteig, fr. 120.000.— ; Zweisimmen-Lenk, 70.000.— francs ; Oberstocken-Niederstocken, fr. 70.000.— ; Schwarzenegg-Kreuzweg, fr. 205.000.— ;
2. Réfections dans les localités : Kiental, fr. 60.000.— ; Unterseen, fr. 95.000.— ; Steffisburg, fr. 90.000. ;
 3. Corrections : Frutigen-Adelboden, fr. 2.000.000.— ; Blumenstein-Wattenwil, fr. 250.000.— ; Zollhaus-Thierachern fr. 70.000.— ; Uetendorf-Seftigen, fr. 75.000.— ; Heimenschwand - Jassbach, fr. 120.000.— ; Gunten - Sigriswil, fr. 50.000.—.

2. Ponts.

4. Transformation du pont de l'Aar à Interlaken, 100.000.— francs.
5. Construction du pont de l'Allmend à Thoune, participation cantonale : fr. 70.000.— ;
6. Transformation des ponts de la vallée de la Lütschine, fr. 100.000.—.

II^{me} Arrondissement.

I. Routes.

1. Petites réfections, aplanissement et revêtement ; Grosshöchstetten-Zäziwil, fr. 58.000.— ; Riggisberg-Wislisau-Schwarzenburg, fr. 409.000.— ; Schwarzwasser-Schwarzenburg, fr. 155.000.— ; Berne-Worblaufen, fr. 172.000.— ;
2. Réfections dans les localités : Berne-Muristalden, crédit accordé ; Berne (près de l'hôpital Lory), fr. 205.000.— ; Berne (près de l'hôpital Tiefenau), fr. 95.000.— ; Zollikofen, fr. 65.000.— ; Ortschaften, fr. 65.000.— ; Oberbalm, fr. 60.000.— ; Biglen, fr. 184.000.— ; Kirchdorf, 145.000.— francs ; Zimmerwald, fr. 105.000.— ; Rüeggisberg, 75.000.— francs ; Kehrsatz, fr. 77.000.—.
3. Corrections : Halenbrücke-Uetligen, fr. 450.000.— ; Diesswil-Stettlen, fr. 158.000.— ; Rubigen-Worb, fr. 498.000.— ; Münsingen-Tägertschi-Konolfingen-Zäziwil, fr. 820.000.— ; route du Gürbetal, Wabern-Kehrsatz, fr. 550.000.— ; Lohnstorf-Burgistein-Seftigen-frontière du district, fr. 736.000.— ; Burgistein-Wattenwil, fr. 527.000.— ; Belp-Rubigen, 156 mille francs ; Thörishaus-Neuenegg, fr. 54.000.—.

II. Ponts.

4. Construction d'un pont à Jaberg, fr. 590.000.— ;
5. Pont de Thalgut, nouvelle plate-forme, fr. 250.000.—.

III^{me} Arrondissement.**I. Routes.**

1. Petites corrections avec aplanissement et revêtement : Bienne-Sonceboz, fr. 525.000.— ; Bienne-Lengnau, fr. 286 mille ; Bienne-Lyss, fr. 266.000.— ; Zollikofen-Schönbühl-Bäriswil, fr. 586.000.— ; Büren-Schönbrunnen, fr. 515.000.— ; Neuveville-Montagne de Diesse, fr. 556.000.— ; Orvin-Frinvilier, fr. 195.000.— ; Orpund-Meinisberg-Büren a. d. A., fr. 110.000.— ; Fraubrunnen-Aefligen, fr. 125.000.— ; Aarberg-Radelfingen, fr. 67.000.— ; Saint-Jean-Gals, 84.000.— francs ; Cerlier-Lüscherz, fr. 128.000.— ;
2. Réfections dans les localités : Gals, fr. 54.000.— ; Oberwil, fr. 55.000.— ; Meinisberg, fr. 155.000.— ; Tschugg et Mullen, fr. 69.000.— ; Lamboing, fr. 68.000.— ; Nods, fr. 59.000 ; Corgémont, fr. 91.000.— ; Villeret, fr. 54.000.— ;
3. Corrections : Sonceboz-La Cibourg, corrections à Corgémont et à Cortébert, fr. 570.000.— ; Ins-Münschemier, fr. 786.000.— ; Gals-pont de la Thièle, fr. 554.000.— ; Nidau-Aarberg, fr. 40.000.— ; Nidau-Täuffelen, fr. 100.000.—.

II. Ponts.

4. Pont de Hagneck, transformation, fr. 197.000.— ;
5. Pont de la Thièle, transformation, participation cantonale : fr. 91.000.—.

IV^e Arrondissement.**I. Routes.**

1. Petites réfections avec aplanissement et revêtement : Attiswil-Dürnmühle, fr. 101.000.— ; Ramsei-Huttwil, passage à niveau, fr. 144.000.— ; Langenthal-Melchnau, fr. 252.000.— ; Burgdorf-Hindelbank, fr. 269.000.— ; Burgdorf-Lyssach, fr. 260.000.— ; Burgdorf-Heimiswil, fr. 111.000.— ; Burgdorf-Krauchthal, fr. 49.000.— ; Roggwil-St-Urban, fr. 150 mille ; Schüpbach-Eggiwil, fr. 227.000.— ;

2. Réfections dans les localités : Huttwil, passages sur voie, fr. 186.000.— ; Lauperswil, fr. 122.000.— ; Emmenmatt, fr. 48.000.— ;
3. Corrections : Burgdorf-Langenthal, fr. 1.778.000.— ; Utzendorf-Koppigen, fr. 250.000.— ; Langenthal-Niederbipp, fr. 805.000 ; Aeschi-Oberönz, fr. 148.000.— ; Goldbach-Schafhausen, fr. 82.000.—.

II. Ponts.

4. Pont de Hasle, frais de construction : fr. 454.000.— ; pont de Schachenhaus, près de Trub, transformation, 40.000.— francs ; construction d'un pont près d'Eggiwil, 100.000.— francs.

V^e Arrondissement.

I. Routes.

1. Petites réfections avec aplanissement et revêtement : Porrentruy-Alle, fr. 42.000.— ; Zwingen-Grellingue, 150.000.— francs ; Moutier-Perrefitte, fr. 57.000.— ; Val Terbi, fr. 400.000.— ; Porrentruy-Lugnez, fr. 120.000.— ; Laufon-Petit-Lucelle et Laufon-Wahlen, fr. 229.000.— ; Tavannes-Le Fuet-Bellelay, fr. 152.000.— ; Lajoux-Les Reussilles, fr. 256.000.— ; Prédame-Les Genevez, fr. 58.000.— ; Les Reussilles-Les Breuleux-La Ferrière, fr. 528.000.— ; Saignelégier-Les Pommerats, fr. 98.000.— ; Reconvilier-Saicourt-Le Fuet, fr. 147.000.— ; Courrendlin-Vicques, fr. 94.000.— ; Glovelier-Bassecourt, fr. 155.000.— ; La Roche-La Caquerelle, fr. 500.000.— ; Porrentruy-Bure, fr. 88.000.— ; Saint-Ursanne-La Motte, fr. 165.000.— ;
2. Réfections dans les localités : Malleray, fr. 75.000.— ; Delémont, fr. 80.000.— ; Moutier, fr. 56.000.— ; Grandfontaine, fr. 18.000.— ; Boécourt, Lugnez, Damphreux, Liesberg, Le Fuet, Les Genevez, Les Pommerats, fr. 202.000.— ;
3. Corrections : Saint-Ursanne-Les Malettes, section 5, fr. 450 mille ; Bellelay-Undervelier, sections 1 et 2, fr. 555.000.— ; Delémont-Soyhières et Riederwald, fr. 410.000.— ; Porrentruy-Alle, fr. 578.000.— ; Zwingen-Brislach, fr. 380.000.— ; Glovelier-La Roche, fr. 560.000.—.

II. Ponts.

4. Construction d'un pont sur la Birse à Grellingue, 435.000.— francs ;
5. Transformation d'un pont sur le Doubs, à Soubey, 50.000.— francs.

B) Suite du programme d'amélioration des routes alpestres.

Zweisimmen-Saanen ; construction du pont du Marchgraben ; Meiringen-Brünig ; total de fr. 2.650.000.— ; participation de la Confédération 60 %, fr. 1.590.000.— ; reste à la charge du canton, fr. 996.000.—.

C) Entretien extraordinaire des routes.

Traitement complémentaire : 2.700.000 m², fr. 3.800.000.— ;
Réserve, fr. 672.000.—.
Total, fr. 54.000.000.—.

Ce programme pourra encore être modifié par le Grand Conseil. Il n'est donc pas définitif. Nous avons cependant pensé intéresser nos lecteurs en le leur présentant.

F. REUSSER

